



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

9 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 03 juin 2026

DELIBERATION N°2026_055

Conseillers élus : 27

Conseillers votants : 26

Conseillers Présents : 24

Brigitte GONDOUIN _ Nathalie CORVAÏA _ Christian DUTOIT _ Bénédicte GEORGE _ Frédéric MEGEVAND _ Aurélie PATOUX _ Fabrice GILSON _ Valérie MADALA _ Annie HYVERT _ Danielle THÉVENOZ _ Chantal CHAPPUIS _ Philippe CHASSOT _ Marie-Agnès QUINTERO _ Martial LAPLACE _ Monique MÜHLEMANN _ François DRICOURT _ Alexandre DESCOMBES _ Sarah BERNDT _ François VECKRINGER _ Elena BRAJEUX-GELI _ William PICOUX _ Henry DE MONCEAU _ Dalilha ROCHON _ Corinne ANSELMETTI _

Pouvoirs :

- M. Frédéric PEREZ donne pouvoir à Mme Danielle THEVENOZ
- M. Hugo SERVANT donne pouvoir à M. Henry DE MONCEAU

Absents : Cédric DESARZENS _ Frédéric PEREZ _ Hugo SERVANT



DELIBERATION N°2026_55 : Convention d'accès au Centre de loisirs avec la commune d'Archamps et Bossey (ANNEXES 4 et 5)

Rapporteur : Aurélie PATOUX

Mme Patoux présente à l'assemblée un projet de convention à passer avec les communes d'Archamps et de Bossey pour l'accès des familles de ces deux communes au centre de loisirs de Collonges-sous-Salève.

Les familles de ces 2 communes limitrophes, dans le cadre des relations étroites entre nos communes, pourront accéder au centre de loisirs aux mêmes conditions tarifaires que les familles collongeoises basées sur le quotient familial.

Les collectivités d'Archamps et de Bossey participeront au complément du financement des séjours ou activités en réglant à la commune de Collonges-sous-Salève le montant restant à notre charge, dans le respect des principes suivants :

- Priorité d'accès aux enfants collongeois
- Facturation semestrielle (juin et décembre)
- Validité de la convention sur une année scolaire : 2026/2027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
26	00	00

- **APPROUVE** le projet de convention avec les communes d'Archamps et de Bossey pour l'année scolaire 2026/2027, pour l'accès des familles de ces deux communes au centre de loisirs de Collonges-sous-Salève
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention

Fait et délibéré
Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,
Danielle THEVENOZ

Le Maire,
Brigitte GONDOUIN

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le :

